



Conseil Municipal *Séance du 30 juin 2008*

Compte-rendu



SOMMAIRE

1- FINANCES

1-1 Ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne	3/10
1-2 Compte administratif 2007 / Commune de Mandeuve	4/10
1-3 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Commune de Mandeuve ..	4-5/10
1-4 Compte administratif 2007 / Lotissement de Courcelles	5/10
1-5 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Lotissement de Courcelles	5/10
1-6 Compte administratif 2007 / Lotissement des Mallots	6/10
1-7 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Lotissement des Mallots	6/10
1-8 Compte de Gestion 2007	7/10

2- URBANISME

2-1 Alignement rue des Granges / Acquisition parcelle appartenant à Mme et Mr Akim BOUKTAB	7/10
2-2 Alignement rue du 17 novembre / Acquisition parcelles appartenant à la SCI T.V.M	7-8/10
2-3 Alignement rue des usines / Acquisition parcelle AK 320 appartenant au syndicat C.G.T de Beaulieu	8/10
2-4 Subvention ravalement de façades	9/10
2-5 Dénomination de rue / rue André BOULLOCHE	9/10

3- TRAVAUX

3-1 Inscriptions en section d'investissement	10/10
--	-------

4- DIVERS

4-1 Convention de partenariat EDF-GDF (+ annexe)	10/10
--	-------

5- QUESTIONS DIVERSES	10/10
-----------------------------	-------

Pour information :

Décision n° 4 du 20 mai 2008 : Réfection du stade annexe / marché 08/04 / entreprise Duc et Preneuf

Décision n° 5 du 13 juin 2008 : Enfouissement des réseaux / Marché 08/05 / Entreprise Vigilec Hatier

Décision n°6 du 10 juin 2008 : Régie de recettes manifestations culturelles / Extension.

Etaient présents : M. Joseph TYRODE, Maire, M. Daniel BORDE, Mme Annie ROY, Mr Jean-Paul ADAM, Mme Colette CANTIN, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Adjoint, M. Jacky LEVOTRE, Mme Marie-Rose ROLLAND, M. Jean-Jacques CARILLON, Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Nathalie JEANNEROT, Mme Emmanuelle VANEY, M. Claude LOIGET, Mme Joëlle BRUN, M. Eric CHARLES, M. Stéphane LANGOLF, Mme Monique DI GERMANIO, M. Frédéric DOMINGUEZ, Mme Bérangère PAGNOT, Mme Elisabeth BRANDT, conseillers.

Etaient représentés : Mme Nadine BERGER, Mme Claudie SALOMON, M. Julio GOMEZ, Mme Suzanne PILUTTI, M. Richard MILLOT, Mme Myriam PAÏCHEUR, M. Marcel JOURNOT, M. Jean-Pierre HOCQUET.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JEANNEROT

Compte rendu de la séance du 27 juin 2008 : Approuvé



1- FINANCES

1-1 Ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

Le Maire présente au Conseil Municipal :

Pour financer les besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 350 000 euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 350 000 euros
- Durée : 12 mois
- Index des tirages : T4M
- Taux d'intérêts : index + marge 0.30%
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuel
- Frais de commission : 300 € + 0.005% du cumul des tirages

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de contracter ladite ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par ladite convention.

A cet égard, Monsieur BORDE explique que cette ouverture consiste à faire un emprunt temporaire sur lequel on peut débloquer des sommes ponctuelles à tout moment en cas de dépense subite. Le remboursement doit se faire assez rapidement. gros travaux (mairie...), pour assurer le paiement des grosses factures. Les 350 000€ ne sont pas forcément utilisés d'emblée. Plusieurs banques ont été interrogées. Monsieur BORDE détaille les différentes offres. La Caisse d'Epargne s'est révélée légèrement plus intéressante que le Crédit Mutuel. La Caisse d'Epargne garantit en plus un délai d'approvisionnement plus rapide.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-2 Compte administratif 2007 / Commune de Mandeuve

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur BORDE, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal :

Le compte administratif 2007 s'établit comme suit :

⇒ Recettes totales	8 596 440.44 €
- Recettes Investissement	2 872 336.12€
- Recettes Fonctionnement	5 724 104.32 €
⇒ Dépenses totales.....	8 286 065.17€
- Dépenses Investissement.....	3 472 579.32 €
- Dépenses Fonctionnement	4 813 485.85 €
⇒ Excédent.....	310 375.27 €

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2007, les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal.

Monsieur BORDE procède à des petits rappels :

Il s'agit d'un document comptable non budgétaire. Concernant le budget de fonctionnement, il est clos le 31 décembre 2007 et de ce fait, ce qui n'a pas été dépensé est annulé.

Un budget d'investissement est pluriannuel, ce qui n'est pas dépensé peut-être reporté.

Il y a un CA édité par le service de comptabilité et est conforme au compte de gestion réalisé par le percepteur.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-3 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Commune de Mandeuve

Le Maire présente au Conseil Municipal :

Le résultat du Compte administratif 2007 s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement	910 618.47 €
- Déficit d'investissement (reports compris)	- 880 762.33 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du Compte administratif 2007 soit l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Section d'investissement recettes compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé.....	880 762.33 €
- Section de fonctionnement recettes compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté.....	29 856.14 €

MAJORITÉ ET QUATRE VOTES CONTRE

1-4 Compte administratif 2007 / Lotissement de Courcelles

Monsieur BORDE, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal :

Le compte administratif 2007 du lotissement de Courcelles s'établit comme suit :
Conseil Municipal le compte administratif 2007.

⇒ Recettes totales	255 909.08€
- Recettes Investissement	127 954.54 €
- Recettes Fonctionnement	127 954. 54€
⇒ Dépenses totales.....	174 416.20€
- Dépenses Investissement.....	127 954.54€
- Dépenses Fonctionnement	46 461.66€
⇒ Excédent.....	81 492.88€

L'adjoint aux Finances demande au Conseil d'approuver le compte administratif 2007, sachant que les résultats sont en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-5 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Lotissement de Courcelles

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le résultat du Compte administratif 2007 du Lotissement de Courcelles s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement	81 492.88 €
------------------------------------	-------------

Je vous demande d'affecter les résultats du Compte administratif comme suit :

- Section de fonctionnement recettes compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté.....	81 492.88 €

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2007 du lotissement de Courcelles comme précité.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-6 Compte administratif 2007 / Lotissement des Mallots

Monsieur BORDE, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal :

Le compte administratif 2007 du lotissement des Mallots s'établit comme suit :
Conseil Municipal le compte administratif 2007.

⇒ Recettes totales	276 796.01€
- Recettes Investissement	139 000.00€
- Recettes Fonctionnement	137 796.01€
⇒ Dépenses totales.....	275 592.02€
- Dépenses Investissement.....	137 796.01€
- Dépenses Fonctionnement	137 796.01€
⇒ Excédent.....	1203.99€

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2007, sachant que les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal.

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-7 Affectation des résultats dégagés au compte administratif 2007 / Lotissement des Mallots

Le Maire présente au Conseil Municipal :

Le résultat du compte administratif 2007 du lotissement des Mallots s'établit comme suit :

- Excédent d'investissement 1203.99 €

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif comme suit :

- Section d'investissement recettes compte 001
- Excédent d'investissement reporté : 1203.99 €

MAJORITÉ MOINS QUATRE VOTES CONTRE

1-8 Compte de Gestion 2007

Le Maire présente au Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après que le Conseil Municipal se soit prononcé sur le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est finalement demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion général (de la commune, des Mallots, de Courcelles) établi par le comptable.

MAJORITE MOINS QUATRE VOTES CONTRE

2- URBANISME

2-1 Alignement rue des Granges / Acquisition parcelle appartenant à Mme et Mr Akim BOUKTAB

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des granges, le Maire propose d'acquérir, la parcelle cadastrée AD 748 d'une contenance de 0 a 70 ca appartenant à Me et M. Akim BOUKTAB au prix de 9,15 € le m², soit pour un montant de 640,50 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle AD 490 selon document d'arpentage n° 950 V du 22 avril 2008, réalisé par le Cabinet Fourniguet, Géomètres à Audincourt.

Les frais du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de la commune.

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

UNANIMITÉ

2-2 Alignement rue du 17 novembre / Acquisition parcelles appartenant à la SCI T.V.M

Le Maire explique au Conseil Municipal que cette délibération remplace et annule la délibération n°195/2008 prise lors du Conseil Municipal du 28/04/2008 et présente la délibération suivante :

Le cadre de l'alignement de la rue du 17 novembre, je vous propose d'acquérir les parcelles cadastrées **AK 365** et **AK 367**, d'une contenance respective de **0 a 06 ca** et **0 a 07**

ca, au prix de 9,15 € le m² et qui appartiennent à la SCI T.V.M., 10 rue de Brognard 25490 ALLENJOIE, représentée par M. Giordano TRIOSCHI.

Ces biens proviennent de la division des parcelles cadastrées AK 265 et AK 266, selon le document d'arpentage n° 948 S établi par le Cabinet de géomètres Fourniguet à Audincourt et vérifié par le cadastre le 21 février 2008.

Ces parcelles sont achetées pour le prix total de **118.95 euros**.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié relatifs à ces acquisitions sont à la charge de la commune.

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de ces acquisitions dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

2-3 Alignement rue des usines / Acquisition parcelle AK 320 appartenant au syndicat C.G.T de Beaulieu

Le maire explique au Conseil que cette délibération complète la délibération n° 172 / 2001

Le Conseil municipal réuni en séance le 26 novembre 2001 avait autorisé le Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle AK 320 rue des usines qui se rapporte à l'élargissement de cette rue.

Or, l'acte notarié ne peut être rédigé car le Syndicat CGT propriétaire du dit terrain a changé de dénomination. Il s'appelle désormais Syndicat CGT de Beaulieu. Son siège social est situé 4 rue des usines à Mandeuve.

Aussi, il est nécessaire de compléter la délibération 172/2001,

Les conditions demeurent inchangées et pour procéder à l'élargissement de la rue des usines, je vous propose d'acquérir, l'immeuble suivant appartenant au Syndicat C.G.T de Beaulieu, au prix de 9,15 euros le m². Cette autorisation d'acquisition s'effectue auprès du Syndicat CGT de Beaulieu et non plus du Syndicat CGT.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AK 320, rue des usines, d'une superficie de 70 ca, pour la somme de 640,50 euros.

Ce bien provient de la division de la parcelle AK 68 selon le document d'arpentage n° 833 F du 18 octobre 2001, réalisé par le Cabinet Fourniguet – Géomètres à Audincourt (25400).

Les frais de l'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à réaliser cette acquisition pour la somme mentionnée ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Anne NADLER, Notaire associée à Audincourt.

Monsieur CARILLON précise que la délibération initiale a été prise en 2001 mais que vu la somme peu importante, les choses ont traîné. En outre, le syndicat ayant changé de nom plusieurs fois ces dernières années, le dossier « a perdu » 7 ans.

UNANIMITÉ

2-4 Subvention ravalement de façades

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 octobre 1993 et 21 février 1994, instaurant une subvention pour le ravalement de façades,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 31 janvier 2000, 28 janvier 2002 et 16 décembre 2002 instituant un règlement qui définit les critères et modalités d'attribution,

→ soit, pour les particuliers propriétaires et locataires, 3.05 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé,

→ soit, pour les entreprises, 2.44 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé.

Dans le cas où les travaux sont réalisés par le pétitionnaire, la subvention est fixée à 50 % du montant des factures, sans pouvoir dépasser 50 % de la subvention qui serait attribuée si les travaux étaient réalisés par une entreprise.

A cet égard, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser la subvention ci-dessous :

⇒ **Travaux réalisés par une entreprise :**

Monsieur Robert GROSJEAN : 11, rue du Breuil à MANDEURE :

546.56 €

UNANIMITÉ

2-5 Dénomination de rue / rue André BOULLOCHE

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant qu'il y a lieu de donner une dénomination officielle aux voies et quartiers de la commune,

Considérant la création de la voie située dans le lotissement « Aux Mallots », actuellement en cours de viabilisation, annexée à la présente délibération, il convient d'arrêter son nom.

Aussi, le Maire propose au Conseil Municipal de l'appeler rue :

- André BOULLOCHE

UNANIMITÉ

3- TRAVAUX

3-1 Inscriptions en section d'investissement

Monsieur BORDE, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal :

Les dépenses énumérées ci-dessous peuvent être inscrites en section d'investissement :

➤ CYCLADES Industrie

1 ensemble d'outillages pour un montant total de 345.12 € H.T. soit 412.76 € T.T.C.
Facture n°08446642 du 30/04/2008

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'inscription des dépenses précitées en section d'investissement.

UNANIMITÉ

4- DIVERS

4-1 Convention de partenariat EDF-GDF (Convention en annexe)

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de leur politique de la Ville, EDF GDF et la ville de Mandeuire par le biais du Service Municipal d'Enfance et Jeunesse (SMEJ), s'associent pour

- accompagner des jeunes Mandubiens dans le domaine de prévention sécurité domestique gaz.
- Réaliser la mise en peinture d'un transformateur

Ces opérations consistent pour une dizaine de jeunes de Mandeuire :

- à distribuer sur la commune des brochures détaillant les règles élémentaires de sécurité à respecter dans l'utilisation du gaz naturel.
- A mettre en peinture le transformateur

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat correspondantes avec EDF GDF.

Monsieur le Maire ajoute que les jeunes de 12 à 16ans sont encadrés par les agents du SMEJ et un plasticien.

UNANIMITÉ

5- QUESTION DIVERSES

- **Monsieur Frédéric DOMINGUEZ** : Serait-il possible de décaler les horaires des conseils à 19h ?
- **Monsieur Joseph TYRODE** : Cela sera étudié lors d'une prochaine municipalité.

La séance est levée à 19h45.